

Standard 2.B.7 / BOD 179 (22-11-2012)

Plongeur à l'air enrichi au Nitrox CMAS

1. **But du programme de formation**

- 1.1 Ce programme de formation a pour but d'introduire les théories et techniques de la plongée à l'air enrichi au Nitrox aux élèves faisant leur début dans ce sport qu'est la plongée plaisir, ou à des plongeurs déjà diplômés CMAS, leur permettant ainsi d'utiliser des mélanges gazeux à l'EAN , ayant un pourcentage maximum de 40%, lors de plongées sans décompression et ceci en toute sécurité.

2. **Classification**

- 2.1 Le programme de formation CMAS de plongeur à l'air enrichi au Nitrox est classé en tant que programme de formation spécialisé du niveau basique.

3. **Compétence des Instructeurs et Assistants**

- 3.1 Le programme de formation CMAS de plongeur à l'air enrichi au Nitrox peut être présenté par tout Instructeur CMAS ayant au minimum un grade d'Instructeur Une Etoile et répondant aux clauses indiquées dans le paragraphe 2.1.16 des définitions du Chapitre 1.
- 3.1.1 L'Instructeur doit être un instructeur en cours d'activité, ainsi qu'il est précisé par la Fédération Nationale.
- 3.1.2 Il doit également être expérimenté et en apporter la preuve avec au minimum 20 plongées enregistrées au Nitrox.
- 3.2 L'Instructeur CMAS Une Etoile peut être assisté d'un Chef de plongée CMAS répondant aux normes fixées dans le paragraphe 2.1.15 des définitions du Chapitre 1.

4. **Compétences d'un plongeur diplômé CMAS à l'air enrichi au Nitrox**

- 4.1 Un plongeur CMAS à l'air enrichi au Nitrox a été formé de telle façon que lorsqu'il a été évalué par un Instructeur CMAS, il a démontré qu'il avait une compétence suffisante en matière de connaissances, pratique et expérience pour :
- 4.1.1 Planifier, conduire et enregistrer des plongées à l'EAN en eaux libres ne demandant pas de paliers de décompression obligatoires, sans la supervision d'un Instructeur CMAS ou d'un Chef de plongée et correctement équipé de bouteilles propres à l'utilisation d'oxygène et accompagné d'un autre plongeur d'au moins Une Etoile. Ces activités sous-marines seront exécutées dans des conditions et dans un

Manuel des contenus de Formation des Plongeurs CMAS

environnement de plongée égal ou supérieur à ceux qui se sont présentés au cours de sa formation.

- 4.1.2 Obtenir des mélanges gazeux de 21% à 40% d'oxygène, avoir un équipement EAN ainsi que tout autre service propre à la plongée plaisir à l'EAN.
- 4.2 Si le plongeur est déjà diplômé avant de suivre la formation CMAS à l'air enrichi au Nitrox, les paramètres pour lesquels le plongeur CMAS à l'air enrichi au Nitrox est qualifié à plonger sont ceux applicables aux autres diplômes qu'il détient déjà, comme également la profondeur maximum que le mélange gazeux d'air enrichi au Nitrox lui permet d'atteindre pendant sa plongée.

5. Préalables au suivi du programme de formation

- 5.1 Afin de lui permettre de suivre le programme de formation à l'air enrichi au Nitrox, le participant devra :
 - 5.1.1 Avoir au moins 14 ans. Il n'y a pas de limite d'âge supérieure.
 - 5.1.2 Avoir un diplôme CMAS d'au moins Une Etoile ou un diplôme équivalent.
 - 5.1.3 Démontrer effectivement ses capacités nautiques de base à un Instructeur CMAS en effectuant les exercices physiques et de natation prescrits par la Fédération.
 - 5.1.4 Remplir le formulaire médical demandé par la Fédération CMAS nationale avant toute participation aux activités sous-marines et
 - 5.1.5 Signer le formulaire demandé par la Fédération CMAS reconnaissant et assumant les risques de la plongée en bouteilles avant toute participation à une activité sous-marine quelconque. La signature parentale ou du représentant légal est exigée sur le document adéquat lorsque le participant est mineur.
- 5.2 Ce programme de formation peut être donné conjointement avec le programme de formation CMAS Une Etoile. Dans ce cas, le paragraphe 5.1.2 ne s'applique pas.

6. Conditions nécessaires à l'obtention du diplôme.

- 6.1 Afin d'obtenir son diplôme de plongeur CMAS à l'air enrichi au Nitrox, l'étudiant devra :
 - 6.1.1 Remplir toutes les formalités préalables à sa participation au programme de formation, comme indiqué au paragraphe 5 des présents standards.
 - 6.1.2 Avoir passé avec succès son examen théorique, comme indiqué au paragraphe 10.1 des présents standards.
 - 6.1.3 Avoir passé avec succès son examen pratique, comme indiqué au paragraphe 10.2 des présents standards.

7. Compétences théoriques requises et technique de plongée

- 7.1 Le participant recevra un enseignement lui permettant d'avoir les connaissances théoriques et la pratique de la plongée tel que décrit dans les Standards 3.B.7 du Chapitre 3.

8. Paramètres de formation théorique

- 8.1 L'instructeur CMAS se conformera aux paramètres de formation théorique standard tels que décrits au paragraphe 4.5 du Chapitre 1.
- 8.2 Dans le cas où le programme de formation inclut des plongées en eaux libres utilisant de l'EAN en tant que mélange de respiration, la limite maximum à atteindre pour ces plongées de formation ne devra pas dépasser la pression partielle d'oxygène de 1,4 bar.
- 8.3 Tout l'équipement des bouteilles devra être propre à l'utilisation d'oxygène, les bouteilles correctement labellisées et les mélanges devront respecter à + ou – 1% ceux prévus pour la plongée planifiée.

9. Paramètres de formation pratique

- 9.1 L'instructeur CMAS se conformera aux paramètres de formation pratique standard tels que décrits au paragraphe 4.6 du Chapitre 1.
- 9.2 L'Instructeur CMAS devra se munir d'un analyseur d'oxygène afin de pouvoir enseigner aux participants la façon d'utiliser ce dernier pour analyser et définir le contenu des bouteilles ayant un air enrichi au Nitrox et ainsi labelliser celles-ci, aux fins de démonstration.

10. L'examen

10.1 Connaissances

- 10.1.1 Le participant démontrera à l'instructeur CMAS ses connaissances en matière de théorie et de pratique de plongée à l'EAN en passant un examen oral et pratique, par exemple en analysant un mélange gazeux, en calculant le MOD et en étiquetant les bouteilles. Cet examen reflètera le contenu des tests en matière de théorie de la plongée à l'EAN et de la pratique qui lui est liée, comme précisé dans les Standards 3.B.7. au Chapitre 3.

10.2 Exercices pratiques

- 10.2.1 Le participant doit démontrer à l'Instructeur CMAS sa maîtrise en exercices pratiques à l'EAN, comme indiqué dans le paragraphe 2.1 des Standards 3.B.7 au Chapitre 3, et ceci pendant une session d'examen consacrée aux exercices pratiques.
- 10.2.2 Le participant démontrera sa capacité à utiliser correctement un analyseur d'oxygène et la bonne procédure lui permettant de bien étiqueter les bouteilles de plongée contenant du Nitrox.

11. Le Diplôme

Manuel des contenus de Formation des Plongeurs CMAS

- 11.1 Après avoir passé avec succès le programme de formation, le participant se verra remettre une C-Carte de plongeur CMAS à l'air enrichi au Nitrox.
- 11.2 Dans le cas où ce cours est donné conjointement avec le programme de formation CMAS Une Etoile, le diplôme ne sera acquis définitivement qu'après avoir passé avec succès les épreuves correspondant à celles des Standards de plongeur CMAS Une Etoile.